PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 10 septembre 2015*

Date de convocation du conseil municipal *: le 4 septembre 2015.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Carine RIBEIRO-SAND, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Geneviève CASTEX.*

ABSENTS *: Annie SUD (procuration à Etienne GASQUET), Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Barbara TROUGNAC, Virginie CAZAUX.*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Andrée CARDONA a été nommée secrétaire de séance.*

I. DON A LA COMMUNE (46/2015)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un don d'un montant de 25.00 € de la famille DUJOLS suite au mariage de Monsieur DUJOLS en mairie courant août.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable afin de pouvoir encaisser cette somme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don d'un montant de 25 €.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

II. FRAIS SCOLAIRE CLASSE C.L.I.S. (47/2015)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le titre exécutoire émanent de la mairie de BERAT pour le paiement des charges scolaires 2014-2015 d'un enfant domicilié sur la commune de Saint Clar de Rivière et fréquentant une classe CLIS de l'école élémentaire de BERAT. La somme due est de 780.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le paiement de cette somme.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

III. REFECTION DU TABLEAU « LA RESURRECTION DE LAZARE » : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (48/2015)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les devis des artisans pour la restauration de la toile **« La résurrection de Lazare** » sise à l'église.

Atelier BELLIN : 980.00 € (pas de TVA)
Atelier d'AUTAN : 1 917.60 € TTC soit 1 598.00 € HT.

Le montant global de la dépense est évalué à 2 578.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider les devis, d'inscrire la dépense en section d'investissement article 2168 et de demander une subvention au Conseil Départemental.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

IV. DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE POUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE (C.R.U.) - ANNEE 2015 (49/2015)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le dossier afférent à la réalisation des travaux d'accessibilité de la mairie pour des personnes à mobilité réduite.

Arrivée de Virginie CAZAUX à 20h50.

Il présente les devis des entreprises sollicitées pour cette opération :

- Eurl Martins Paulo : 5 644.04 € TTC soit 4 553.37 €
- Société Toulousaine de Miroiterie : 8 443.40 € TTC soit 7 036.17 € HT
- Société Toulousaine de Miroiterie : 733.20 € TTC soit 611.00 € HT
- AGM2S DID Sécurité : 1 209.67 € TTC soit 1 008.06 € HT
- Leader collectivité : 1 589.71 € TTC soit 1 324.76 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet, de valider les devis et de demander une subvention au Conseil Régional au titre du contrat régional unique.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

V. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (A.D.A.P.) (50/2015)

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a posé le principe de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement avec la prise en compte de tous les handicaps.

Depuis janvier 2015, de nouvelles dispositions sont venues compléter le dispositif réglementaire. Les agendas d'accessibilité programmée (ADAP) ont été crées. Ils permettent de faire bénéficier aux propriétaires d'un établissement recevant du public d'un délai supplémentaire (3 ans minimum) en contre partie d'une démonstration que les travaux de mise en accessibilité sont financés et planifiés.

Monsieur le Maire présente le dossier constituant la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) de la commune qui doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Il s'agit d'identifier les Etablissement recevant du public (ERP) ainsi que les Installations ouverte au public (IOP), d'en diagnostiquer l'accessibilité et de planifier sur une période de 3 ans les actions nécessaires pour que ces ERP et IOP répondent aux exigences d'accessibilité.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le dossier de demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée de la commune et d'autoriser Monsieur le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

Martine GIULIANI déclare que les trottoirs route de Saint Lys ne sont pas praticables pour une personne se déplaçant en fauteuil.

VI. FONDS DE CONCOURS VOIRIE VERSE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN PAR LA COMMUNE (51/2015)

Considérant les travaux d'infrastructures de voirie d'un montant de 284 367.67 € HT sur le territoire de la commune, pour lesquels un fonds de concours est sollicité sur la dépense éligible, la commune reste redevable à la C.A.M. de la somme de 19 115.00 €.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser un fonds de concours à l'Agglomération du Muretain d'un montant de 19 115.00 € pour la réalisation des travaux de voirie réalisés par la CAM sur la Commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

VII. DESAFFILIATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CDG 31. (52/2015)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanent du Centre de Gestion 31 rappelant la volonté du Conseil Départemental de se désaffilier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne (CDG31).

Il appartient à chaque structure affiliée au CDG31 de délibérer à propos de cette demande de désaffiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas s'opposer à la désaffiliation du Conseil Départemental au CDG 31.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
RIBEIRO SAND	Carine
RIZZO	Jacques

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Castelcaillou :
Une partie du domaine de Castelcaillou a été achetée par la société AFRICAN SAFARI qui souhaite y faire du fourrage. L'accès se fait depuis le chemin de la Lanot. Le chemin a été géométré et fait 7 m de large ; les propriétaires ont été frappés d'alignement. Des arbres ont été abattus (84 stères de bois) et le bois a été cédé au propriétaire en échange de l'aménagement de la voie. Il faudra par la suite procéder au géomètrage de la deuxième partie du chemin. Martine GIULIANI s'inquiète de l'inclinaison de la pente et craint que les cyclistes, notamment les enfants, y prennent de la vitesse. Loïc MAHE demande si la pluie ne risque pas de raviner le chemin.
Quant à l'autre partie de Castelcaillou, des personnes se sont manifestées afin d'en acquérir une partie pour l'organisation de rencontres équestres. La commune achètera le terrain se trouvant à côté de la station d'épuration. Les bâtiments ne sont pas à vendre.

2 – Déchets végétaux :
Monsieur le maire rappelle que les administrés doivent se rendre en déchèterie pour les déchets verts. Il serait intéressant de créer une plateforme de compostage et prévoir l'achat d'un broyeur. Loïc MAHE annonce qu'il serait judicieux de procéder à une collecte de déchets verts sur la base du fonctionnement de la collecte des encombrants. L'expérience a été menée sur la commune de Frouzins mais cela coûte cher.

3 – Location du local 1 rue Jean Jaurès :
Le local a été loué à l'entreprise SUN POOL pisciniste pour un montant mensuel de 300.00 €.

4 – Local Atelier créatif :
Madame IZARD arrête son activité et libère le local le 03/11/2015. Ce local pourrait éventuellement convenir à une esthéticienne exerçant sur la commune de LAMASQUERE. Le local de l'ancien cabinet médical est trop humide.

5 – Nouveaux sanitaires Groupe scolaire :
Il y a des fuites.

6 – Boucherie :
Jérôme PACHECO demande si la boucherie ferme. La mairie ne détient aucune information.

7 – Expropriation terrain de Monsieur MARTY :
L'enquête se termine le 18/09/2015. Le commissaire enquêteur fera son rapport début octobre.

8 – Foot :
Le club de foot de la commune utilise actuellement le terrain de foot de LAMASQUERE. Les représentants du club demandent à utiliser le terrain de rugby de la commune. La mairie ne s'y oppose pas, il faut que les associations foot et rugby s'entendent sur l'utilisation du terrain. Cette année le club de foot utilisera le terrain de LAMASQUERE car les délais sont trop courts pour la mise en place d'un planning opérationnel pour la rentrée.

9 – Fête du village :
Le dépôt de gerbe se déroulera à 12h00. Le repas avec cassoulet le dimanche, Monsieur le maire compte sur la présence des élus.

10 – Personnel communal :
Driss EL HAYANI sera en arrêt maladie pendant 3 ou 4 mois car il doit subir une intervention chirurgicale. Il est envisagé son remplacement. Dorothée RENAUD sera de retour le 21 septembre 2015.

11 – Groupe scolaire :
Le 9 octobre 2015 se déroulera l'élection des parents d'élèves. Le carrelage a été refait pour un coût de 5 600.00 €. La maintenance de la chaudière a été réalisée ce jour. Loïc MAHE demande si un parking à vélos peut être installé devant l'école et un devant la mairie. D'autre part, il demande si une bouche d'aération peut être mise en place dans la salle informatique du groupe scolaire. Le terrain de tennis est utilisé pour les T.A.P.

12 – Parcours santé :
Loïc MAHE indique qu'Aurélie et les enfants travailleront sur le fléchage du parcours santé. L'idéal serait d'organiser une commission et se rendre sur site.

13 – Assainissement :
Jean-Pierre PAVAN questionne le maire sur l'état d'avancement du projet d'assainissement route de Beaufort. Le projet n'est pour l'instant pas d'actualité.

14 – Parking situé derrière la boulangerie BACUS:
Les propriétaires de la parcelle située derrière la boulangerie veulent vendre. Afin de pouvoir continuer à utiliser le parking, la mairie propose d'acquérir à l'euro symbolique une partie de la parcelle ; en échange la mairie prend à sa charge la mise en place de l'assainissement afin de desservir la parcelle à la vente. Les places de parking seront ensuite matérialisées.
Pour information les deux boulangeries de la commune sont en vente.

15 – Jérôme PACHECO signale avoir fait un mail aux parents afin de les informer du sens de circulation du parking du groupe scolaire. Il propose également de demander aux marcheurs de décaler l'heure de leur départ afin de libérer des places de parking pour les parents venant déposer les enfants à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CASTEX	Geneviève	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO SAND	Carine	
RIZZO	Jacques	